

PARIS, LE MERCREDI 03 JUIN 2015

# Journée nationale de la pêche ce dimanche 7 juin Et si vous passiez une journée ensoleillée au bord de l'eau ?

Dimanche 7 juin, sortez de chez vous, le beau temps est au rendez-vous du week-end ! Le soleil revient sur la quasi-totalité du territoire. Pourquoi ne pas profiter de l'été qui s'installe sur le pays pour passer une journée au bord de l'eau en famille ? **Ce jour-là, la Fédération Nationale de la Pêche en France, les 94 fédérations départementales de pêche et leurs 3 800 associations locales vous convient à la 9<sup>ème</sup> édition de la Journée Nationale de la Pêche.** Les bénévoles et les salariés des structures associatives de la pêche en eau douce donnent rendez-vous à toutes les familles au bord de l'eau afin de découvrir leur loisir et les milieux aquatiques.

Prêt de matériel, initiations gratuites, jeux pour les enfants, animations autour de l'environnement... sont autant d'activités prévues sur de nombreux sites dans la quasi-totalité des départements français en ce premier dimanche de juin.

Un événement unique dans l'année : ce jour là, la pratique de la pêche est exceptionnellement gratuite<sup>1</sup>. C'est aussi un moment fort où l'ensemble du réseau associatif se mobilise à l'unisson afin de promouvoir le deuxième loisir sportif de l'hexagone<sup>2</sup> et d'éduquer petits et grands à la préservation du patrimoine naturel.

Avec ses 40 000 bénévoles, ses 1 000 salariés et ses 64 structures dédiées aux initiations pêche et nature (véhicules pédagogiques et Maisons départementales Pêche Nature), les fédérations de pêche sensibilisent chaque année plus de 100 000 personnes, et en particulier le jeune public, à la pêche et aux espèces piscicoles vivant dans les cours d'eau du pays. Des actions auxquelles s'ajoutent celles des milliers d'Atelier Pêche Nature accueillant au bord de l'eau, les week-ends et les mercredis, les enfants des villes et des villages, pour y apprendre les différentes techniques de pêche.

**Retrouvez les animations<sup>3</sup> sur les sites des fédérations départementales de pêche.**

*La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique. Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique. Ses deux missions principales sont la promotion du loisir pêche et la protection du milieu aquatique. Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des 94 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire celles de près de 3 900 associations locales de pêche (AAPPMA).*

<sup>1</sup> La pratique de la pêche est gratuite dans le cadre des animations organisées par les fédérations départementales (article du code de l'environnement L 436-1 CE : « Toute personne qui se livre à l'exercice de la pêche lors de la journée annuelle de promotion de la pêche fixée par arrêté du ministre chargé de la pêche en eau douce, et dans le cadre des activités organisées à cette occasion par les fédérations départementales ou interdépartementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, est dispensée des justifications prévues au premier alinéa »).

<sup>2</sup> La pêche comprend plus de 1,5 million d'adhérents, soit le deuxième loisir sportif après le football.